COMMUNE DE PALISEUL

Budget participatif - ÉDITION 2025

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ :

1.	Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2.	La candidature du porteur de projet respecte-t-elle les conditions visées à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3.	Le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ?	OUI	NON
4.	Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5.	Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6.	Le projet présente-t-il un caractère durable ? *Durabilité du projet : le caractère durable du projet en matière environnementale, sociale ou économique et en termes de pérennité*	OUI	NON
7.	Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ? Les dépenses de fonctionnement sont-elles bien exclues ?	OUI	NON
8.	La capacité financière du porteur de projet est-elle suffisante pour prendre en charge la partie éventuellement non subventionnée du projet ?	OUI	NON

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de OUI, aux questions posées ci-dessus.